Vict. Chap. 54, impose la même amande aux personnes qui se servent de mesures non-étampés que si elles se servaient de fausses mesures ou de faux poids.

—M. Lee qui vient d'être destitué, dit que ce n'est pas honorable que de servir un gouvernement comme le nôtre. Dans ce cas là, il aurait dû résigner sa charge avant que de se faire mettre à la porte. C'est un *peu tard*.—(*Avenir*.)

Societe de Discussion de Quebec.

Conformément à une annonce insérée dans les journaux français de cette ville la Société de Discussion s'est assemblée mardi soir, le 23 du courant, à l'école de M. Dion, et après la lecture des procédés de la dernière séance et les autres ordres préliminaires, les membres ont procédés à l'élection des officiers pour le semestre commençant. Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

Président.—Pierre Légaré, écr., avocat.
Vice-Président.—Dr. J. Roy.
Secrétaire.—J. B. Martel, commis.
Assist.-Secrét.—Jos. Lefebvre, écr.N.P.
Trésorier.—M. Chs. Dion, Inst.
Auditeurs des Comptes.——MM. Ls. Prévost, Aug. Gauthier et Régis Lapointe.

L'élection étant finie, les officiers élus adressèrent l'assemblée et M. le Dr. Russeau (qui laissait la présidence dans laquelle la société l'avait maintenu à deux élections consécutives) félicita la société de Discusion du choix qu'elle venait de faire de ses officiers, et inviter les membres à traiter des sujets.

Des membres se levèrent en suite et proposèrent de parler l'un, à la séance prochaine, sur les "Causes de l'Emigration Canadienne aux Etats-Unis" : l'autre de dire quelques choses de la "Californie" dans 15 jours.

La séance est levée et ajournée au mardi suivant à 7 heures, au même lieu. Les assemblées auront lieu régulièrement pendant le sémestre qui commence,

Tous les mardi soir.
J. B. Martel,
S. S. D. Q.

Par le Télégraphe.

ARRIVÉE DU STEAMER

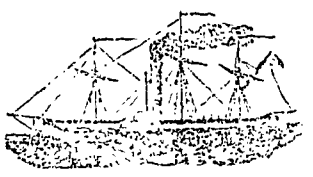

Europa.

Nouvelles d'Europe

DE 7 JOURS PLUS RÉCENTES.

Le Steamer *Europa* est arrivé mercred à Halifax, avec des nouvelles du 13 de Liverpool. Voici ce que nous transmet le télégraphe.

La réponse de l'empereur de Russie touchant l'extradition des réfugiés hongrois, réponse attendue avec la plus grande anxiété devait arriver à Constantinople le 10 ou le 11. On craignait que la décision du Czar ne causât la guerre. Une flotte est assemblée en conséquence dans le Bosphore.

Une lettre du 25 Septembre, dit que Kossuth en entrant en Turquie avait l'assurance qu'il serait bienvenu. Un certain nombre de Hongrois se sont embarqués sur des vaisseaux français et américains. Kossuth a écrit à Lord Palmerston une longue lettre publiée par les journaux anglais.

—Le correspondant parisien du *London Times* dit qu'une note adressé par ce gouvernement anglais à son ambassadeur à St. Pétersbourg, touchant l'affaire de la Turquie, ne contient rien qui puisse blesser la susceptibilité de Nicolas, cependant elle annonce la ferme détermination de soutenir la Porte.

Rome.—Le gouvernement français doit rappeler une partie de son armée stationnée à Rome. Le pape s'est alarmé des nombreux assassinats, commis sur la personne des soldats français, et la police a en conséquence émis des warrants pour l'arrestation des assassins.

—Le marché aux grains, à Liverpool, a haussé. Le coton se vend à un prix élevé. Le blé vaut 4s-6d. La fleur de l'ouest est cotée à 23s-6d.

Par Encan sera vendu, CE SOIR, à 7 heures, chez le soussigné par catalogue : —Une grande quantité de livres, &c.

B. COLE, Jr.
Québec, 26 Oct. 1849.

Par Encan sera vendu, AUJOURD'HUI, à une heure, chez le soussigné : —Lard, fleur, pois, &c.

G. & H. GIBSONE.
Québec, 12 Oct. 1849.

Barau du prt aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT,
Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendiés qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. *Cette maison est située* dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 19 sept. 1849.

PAPIER a DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS A DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique,
Grand Aigle, Pelure blanche,
Do do Dioptrique,
Colombier,
Jésus,
Grand Raisin Dioptrique,
Grand Aigle velin
Do do vergé,
Grand Raisin velin,

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.
Québec, 4 juin, 1849.

MARTIN RAY,
Au pied de l'escalier de la Basse-ville,
est nommé
AGENT
des EAUX de PLANTAGENET.
☞ *C'est le seul dépôt dans Québec.*
Québec 28 sept. 1849,

Ghs. Baillargé.

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil.
Rue St. François, No. 12.
Québec, 4 Juillet 1849.

H. S. DALKIN,
MARCHAND DE BOIS,
No. 48, RUE St. PIERRE, BASSE-VILLE.
Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre,
T. A. PARANT, jr.
Québec 4 juin 1849.

REBELLION !

NOUVAU CRTIFICAT.

Depuis que l'analyse de l'EAU DES SOURCES DE PLANTAGENET a paru devant le public, j'en ai recommandé l'usage à beaucoup de mes malades, qui en ont retiré un bien considérable.

Elle est bien appropriée à beaucoup d'entre les maladies des organes urinaires, aux affections de la peau, à la constipation provenant de dérangement soit gastriques ou hépatique, aux affections scrofulenses, et à quelques formes de l'hydropisie.

Comme moyen d'apaiser la *soif intense* qui accompagne le Choléra, et d'aider à la cure de cette maladie, lorsqu'on l'ajoute à quelqu'autre traitement, elle doit former un médicament des plus précieux,

GEORGE D. GIBB.
Licencié du Collége Royal de Chirurgiens d'Irlande.

Montréal, 3 juillet 1849.

Le propriétaire, par ordre des Médecins de l'Hôpital-Général de Montréal, fournit journellement de grandes quantités de cette Eau curative pour l'usage des malades sous traitement à cet Hôpital.

S'adresser au Dépot, No 1, Rue Des Jardins, Haute-Ville.

J. HAYTER.
Seul-Agent.
Québec, 9 Juillet 1849.

Nouvel Etablissement.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR
Libraire et Papetier.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE,
Haute-Ville, *Haute-Ville,*
QUBC.

Il vient de recevoir par le *CANADA*, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes *d'acier, de Gillotts et Perry, en cartes* et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encre, Encriers, Pupitre portatifs, Porte-feuilles Papier à la main, Carton, Dessein de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES D'ECOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.

Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Brousseau.
Québec, 28 mai, 1849.

Articles de Fantaisie.

LES Soussignés ont reçu par le *Douglas* de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agraffes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.
Québec, 4 juin 1849.

G. TALBOT,

Avocat, a établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Ville-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.— 1 mai, 1849.

Dr. GIROUX,
APOTHECAIRE,
a transporté son Établissement
2, RUE LA FABRIQUE
vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

VIEILLES GAZETTES.

VIELLES Gazettes à vendre, à ce bureau. Prix 8 sous la livre.

JOS GAUVIN,
No. 1. Rue La Fabrique, *Haute-Ville,*
QUEBEC.

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie.

Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui *tous les effets* dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue LaFabrique.
Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.
JOS. GAUVIN.
Québec, 25 mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.
Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir par le navire *Océan*, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.
Québec, 4 juin, 1849.

Maintenant en débarquement, et a vendre par le soussigné.

HUILE DE LIN, double bouillie.
BRIQUES A FEU marqué "curr."
GENEVIEVRE de "DeKuypers"
CHARBON de Smith, double criblé.

C. E. LEVEY et Cie.
Québec, 2 juillet 1949.

VIN et PILLULES DES BOIS
du
DR. HALSEY.

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte.

Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

CONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égale, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition,) on est exposée à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicale, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSEPAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui separe les propriétés vraiment médecinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois se recommande pour la guérison certaine de l'Hydropisie, la Gravelle, la Jaunisse, la Dyspepsie, la Constipation, le Rhumatisme, la Goutte, la Perte d'appétit, les maladies du Foie, du Cœur, des Reins, de la Poitrine, les Rhumes et la Consomption.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes : il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MEDECINE POUR LE PRINTEMS ET POUR L'ETE : il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPIRATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connait le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont coutume de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS, CUTANEES, les SCROFULES, les DARTRES RONGEANTES et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées *d'un état maladif* de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes s'ent leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU Dr. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétives. Les Pilules des Bois ont les mêmes propriétés que le vin ; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants *du Vin et des pilules des Bois* s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey,

Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était accablée depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'éveillait en criant au milieu de la nuit dans des transes et des crises fâcheuses, couverte de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

Elle resta dans ce déplorable état jusqu'au mois de juillet, où je lui procurai une bouteille de votre *Vin des Bois* et une boite de vos *Pillules*. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours ; j'en fis

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT !

Programme pour l'Année 1850.

AU MOMENT où l'*Ami de la Religion et de la Patrie* va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'a obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 18 Février prochain, l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi ; paraitra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un *Feuilleton Littéraire* sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé : **LECTURES AU SALON** ; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pâges ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les *Lectures au Salon*, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal ; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise : la religion, l'ordre, la liberté ! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière : nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le *parti du mal*, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine,

" Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation " de l'infortune ; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société ; elles veillent avec nous, elles nous " accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de : *Lectures au Salon*, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres *Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c.* Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigraphe suivante que nous adoptons :

" *Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or,*
" *les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette*
" *éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles.*"

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes ; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles.

Et nous le repétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche.

Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées ; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québec, Octobre, 1849.

☞Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 18 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 18 février, il nous est impossible de renouveler ou d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.